

Collectivité Territoriale de Corse



**Feuille de route de l'action économique  
de la Collectivité Territoriale de Corse  
2010 - 2014**

*Pour une croissance intelligente, durable et ouverte à tous*

## Présentation générale

**Jean ZUCCARELLI**

*Conseiller Exécutif - Président de l'ADEC*

La Collectivité Territoriale de Corse s'est engagée dans une politique de modernisation des dispositifs de financement de l'économie, mouvement qui a atteint son point d'orgue par une transformation importante des modes de financement du développement économique. Elle a ainsi abandonné la subvention d'aide directe aux entreprises au profit d'une gamme cohérente d'outils financiers adaptés aux attentes des entreprises et des porteurs de projets.

Ce mouvement s'est inscrit dans la croissance économique mondiale et nationale qui a donné lieu à la production de statistiques positives tant en termes de création d'entreprises que de création d'emploi.

C'est en partant de ce contexte favorable que les documents structurants qui accompagnent la stratégie de développement de la Collectivité Territoriale de Corse ont été élaborés et l'on pense, en premier lieu, au Programme Opérationnel FEDER, au Contrat de Projet Etat-Région aussi qu'au Schéma Directeur de Développement Economique.

Aujourd'hui, le contexte de crise financière, économique, sociale et climatique doit conduire les acteurs économiques à **relever les nouveaux défis économiques et environnementaux** pour parvenir à une situation de compétitivité renforcée et de croissance, tout en recherchant une utilisation efficace et modérée des ressources ainsi que le recours à des énergies renouvelables.

Il faut souligner que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi s'établit à 11 686 personnes en Corse fin juillet 2010. Sur un an, la hausse s'établit à 13 % en Corse contre + 5,4 % en France continentale aggravant les difficultés d'insertion de certains publics (les jeunes, les femmes et les plus de 50 ans).

L'aggravation du chômage a été d'ailleurs déjà ressentie par la population notamment en termes de précarité croissante due également à certains mécanismes mis en œuvre par le gouvernement comme l'auto-entrepreneuriat qui déstructure l'emploi salarié.

La Corse doit maintenant inventer son propre modèle de développement, de croissance durable qui dépasse le simple cadre des emplois dans les filières environnementales, et qui serait une nouvelle façon de concevoir le développement économique, respectueuse des hommes et des milieux naturels.

Certes, le Schéma Directeur du Développement Economique de la Corse, présenté et débattu à l'Assemblée de Corse en 2008, a intégré le principe d'une éco-conditionnalité des aides, mais il faut aller plus loin et encourager une véritable conversion écologique de l'économie qui apportera des avantages concurrentiels considérables d'autant plus que la Corse dispose, dans ces domaines, d'atouts indéniables qu'aucune autre région ne possède.

En effet, la réponse aux besoins environnementaux renforcera les filières économiques : les éco-industries intégrant l'éco-habitat et le secteur du BTP, les transports, l'agroalimentaire et la filière numérique, et apportera aussi un bien être social. Dans ce contexte il convient que la politique économique régionale prenne mieux en compte les enjeux :

- **De la formation professionnelle** qui répond encore trop souvent à une logique marchande et qui n'est pas suffisamment conçue comme un moyen d'émancipation et d'anticipation, tout au long de la vie,
- **De l'industrie** qui structure l'économie et favorise l'innovation. La Corse mérite une stratégie de développement de son industrie dans le respect des enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain,
- **Des technologies de l'information et de la communication** qui sont les seules à placer la Corse à armes égales avec d'autres régions européennes et qui sont source de création d'emploi à haute valeur ajoutée et d'attractivité de notre territoire,
- **De l'innovation** au sens le plus large du terme, parce que c'est l'innovation qui prépare le mieux notre territoire à tirer partie du rebond de la croissance lorsque celle-ci se fera jour,
- **De l'environnement** parce que c'est dans ce domaine que la Corse dispose des atouts les plus visibles et les plus solides pour permettre la création d'entreprises et d'emplois porteurs de valeurs et notamment en misant sur les matériaux du futur plus sobres en énergie sur l'ensemble de leur cycle de vie, le recyclage des matériaux et la valorisation des déchets, la qualité environnementale des bâtiments et le recours accru aux énergies renouvelables
- **De la recherche-développement** parce qu'il est nécessaire de diversifier l'offre en ce domaine pour augmenter le potentiel des moyens humains capables de faire franchir à nos entreprises des sauts technologiques importants.

La faiblesse du plan de relance français, l'incapacité chronique de l'Union européenne à adopter un véritable plan de relance au niveau européen, le choix fait de soutenir les géants de la finance au détriment des travailleurs, des territoires et des citoyens, obligent la Corse à faire le choix de l'invention d'un modèle de développement qui rompt avec la logique exclusivement financière basée sur la seule compétition des entreprises et des individus.

Ni le monde, ni la France et pas davantage la Corse ne sont déjà sortis de la crise dont les effets seront durables.

Si la Collectivité Territoriale de Corse ne saurait à elle seule endiguer cette situation, elle dispose des moyens d'en atténuer les effets et de donner à chaque citoyen un moyen d'espérer dans l'avenir : c'est sur cette base que le Conseil Exécutif s'engage en matière de développement économique.

Ce mouvement ne saurait être porté par la seule agence de développement économique et méritera un regard croisé et une mise en synergie des moyens des Directions, des services et des autres établissements publics territoriaux.

En ce qui concerne l'ADEC une réforme structurelle sera nécessaire pour accélérer la transformation de ses missions et pour mettre en valeur quatre missions essentielles :

- **PILOTER la veille et la prospective**
- **DEVELOPPER l'ingénierie de projet**
- **ANIMER le tissu économique**
- **STRUCTURER l'attractivité par filière et par entreprise**

Une agence qui doit également encore mieux répartir ses forces et sa réactivité sur le territoire insulaire pour en respecter l'équilibre économique.

C'est la raison pour laquelle la Collectivité Territoriale de Corse, sans ignorer les orientations communautaires, doit prendre en compte les réalités des entreprises insulaires mais aussi les caractéristiques particulières d'une société qui pâtit beaucoup de la précarité.

Cette démarche œuvre en faveur d'une région plus solidaire et performante qui associe tous les territoires et les acteurs économiques au service du développement économique.

Ainsi le cadre opérationnel du développement économique de la Corse se propose d'articuler les principales actions autour de trois axes que l'Union européenne considère comme des moteurs de la croissance que seul un changement de pilotage permet de mettre en œuvre :

- ⇒ **Une croissance intelligente** qui repose sur une économie de la connaissance, de l'innovation et du développement massif des technologies de l'information
- ⇒ **Une croissance durable** qui s'appuie sur une économie plus compétitive mais toujours plus économe en ressources voire qui valorise les ressources naturelles de la Corse et qui prenne mieux en compte les aspects sociaux
- ⇒ **Une croissance partagée** qui intègre les objectifs de lutte contre la précarité mais qui sache également répondre aux nouveaux défis de l'inclusion économique des jeunes, des plus de 50 ans, des femmes, des handicapés, des chômeurs de longue durée.
- ⇒ **Un changement de pilotage** qui privilégie le ciblage des mesures, leur évaluation, la recherche de partenariats pour optimiser la mise en œuvre des politiques régionales, et, enfin, un meilleur cadrage des modes de financement des projets.

Tels sont les défis qu'il est indispensable de relever collectivement et que se propose de décliner ce document d'orientation dont les axes directeurs devront trouver un aboutissement dans les divers documents contractualisés y compris par la voie d'une révision pour les adapter aux réalités et aux attentes fortes des entreprises, des salariés et des citoyens.

**Le Cadre d'orientation de la politique économique de la Collectivité Territoriale de Corse se propose d'être à la fois une réponse aux enjeux de l'économie corse et aux engagements pris par la majorité régionale.**

**En favorisant ainsi l'économie de réseaux, la Collectivité Territoriale de Corse joue pleinement son rôle de coordonateur économique. En contrepartie de l'accompagnement régional, l'ensemble des acteurs économiques s'engage à placer le développement durable au cœur de leur activité.**

**Ensemble nous nous mobilisons pour renforcer l'emploi, pour une économie encore plus performante, au visage humain, selon les orientations prises par la majorité régionale.**

## SOMMAIRE

<b>Partie 1</b>	<b>Une croissance intelligente</b>	
1-	Développer une stratégie régionale de l'innovation	8
2-	Mettre en œuvre un plan de soutien et de promotion à l'entrepreneuriat	9
3-	Favoriser le développement des entreprises et soutenir leur croissance	10
4-	Développer une stratégie pour l'économie numérique	11
5-	Mettre en œuvre un véritable maillage territorial de Pôles de R&D	12
<b>Partie 2</b>	<b>Une croissance durable</b>	
1-	S'engager résolument en faveur de l'éco-développement et de l'éco-production	14
2-	Soutenir la création de zones d'activités exemplaires	15
3-	Initier des actions collectives en faveur de filières pouvant avoir un effet de levier	15
4-	Donner une nouvelle dimension au Pôle de compétitivité National CAPENERGIES dont l'ADEC est l'un des trois membres porteurs	16
<b>Partie 3</b>	<b>Une croissance partagée</b>	
1-	Réformer le dispositif CORSEMPLOI pour mieux prendre en compte la réalité du marché du travail	18
2-	Sécuriser le parcours des salariés par des actions de filières	18
3-	Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire	19
4-	Soutenir les projets des territoires et des quartiers en difficulté	20
<b>Partie 4</b>	<b>Un nouveau pilotage</b>	
1-	Renforcer le rôle de l'ADEC en tant qu'outil d'ingénierie économique et financière	22
2-	Améliorer la réactivité de l'ADEC dans l'octroi des aides publiques	22
3-	Accentuer le rôle de contrôle de l'utilisation des aides publiques aux entreprises	22
4-	Repenser les partenariats avec les opérateurs économiques et les chambres consulaires	23
5-	Instaurer de nouvelles relations avec les partenaires sociaux, les conseils généraux et les intercommunalités	23
<b>Conclusion</b>		24

# **PARTIE 1**

## **UNE CROISSANCE INTELLIGENTE**

La Corse doit faire le pari de son intelligence collective pour relever les défis du futur. Il s'agit de valoriser sa capacité à innover parce que les territoires insulaires sont souvent les plus inventifs étant soumis à des difficultés plus grandes que les territoires continentaux. Dans cette optique le présent cadre d'orientation se propose de développer une série d'actions :

#### **-1- Développer une stratégie régionale de l'innovation qui prenne mieux en compte les aspects liés à l'innovation sociale dans les entreprises**

Selon le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation, la Corse se situait à un niveau proche de la moyenne européenne. Pour autant il semble que sa situation se dégrade aussi rapidement que les autres régions progressent.

Si on constate une **augmentation significative du niveau de formation** de la population il faut reconnaître que l'ambition de développer en Corse des activités de recherche en lien avec les problématiques sociales, économiques et environnementales est cependant freinée par **la faiblesse du secteur industriel**, qui pèse peu dans la valeur ajoutée de l'île. Cela ne facilite ni la collaboration entreprises/recherche, ni la constitution d'un potentiel de R&D privée.

Encore peu de filières se sont structurées pour atteindre une taille critique permettant l'émergence de fonctions R&D dans le secteur privé, et il faut souligner que le système d'innovation insulaire éprouve des **difficultés à susciter et à détecter les projets** potentiellement innovants.

Cette faible pénétration dans les entreprises est aussi freinée par l'absence d'une culture commune de l'innovation au sein des institutions et des entreprises.

Ces constats font que la Collectivité Territoriale de Corse, incitée par l'Union européenne et avec le concours de l'État, a engagé une démarche d'élaboration d'une stratégie régionale de l'innovation dont le document est en cours de finalisation.

Il conviendra de le rendre opérationnel par un vote de l'Assemblée de Corse puisqu'il a déjà reçu, en décembre 2009, l'avis favorable des représentants de la Commission européenne, à l'occasion du Comité de suivi du POE-FEDER.

Cette stratégie régionale de l'innovation, une fois approuvée, devra permettre la prise d'initiatives dans plusieurs directions complémentaires.

- **Créer des outils de dynamisation de l'innovation** pour agir à la fois sur les dispositifs d'accompagnement tel que l'incubateur qui doit être renforcé pour accompagner plus de projets innovants au sens le plus large du terme mais aussi engager résolument une démarche technopolitaine pour offrir des solutions mutualisées d'hébergement pour les jeunes entreprises.
- **Renforcer l'ingénierie de l'innovation** en créant un dispositif régional de soutien au diagnostic-innovation dans les entreprises, ou encore la création d'un dispositif de soutien au dépôt de brevet. De même pourrait



être aussi envisagé un soutien à la désignation de référents-innovation dans les entreprises.

- **Dynamiser le pilotage de la politique régionale de l'innovation** ce qui suppose l'ouverture d'une réflexion visant à faciliter le pilotage unifié et l'articulation de l'incubateur, d'un parc technopolitain, du Réseau de Développement Technologique de Corse, la plate-forme technologique, la cellule de valorisation de l'université car tous ces outils ont besoin d'une forte réactivité et d'une parfaite complémentarité.
- **Mieux assurer le financement de l'innovation** en renforçant l'accompagnement de ce secteur notamment en ce qui concerne l'amorçage ou encore le financement du démarrage d'activités innovantes dont la rentabilité n'est pas immédiate.
- **Prendre en compte l'innovation sociale** en encourageant les entreprises à mieux intégrer la participation des salariés, leurs conditions de travail et le dialogue social mais aussi en soutenant les nouvelles formes d'entrepreneuriat social et solidaire.

Dans le cadre de cette politique de soutien à l'innovation, il est aussi envisagé de renforcer le recours aux actions collectives en couplant ce dispositif à un mécanisme de veille sur les meilleures pratiques d'une filière pour faciliter leur transfert en Corse.

## **-2- Mettre en œuvre un plan de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat**

Conformément aux orientations communautaires en la matière, il est important de soutenir **l'esprit d'entreprise en Corse** parce qu'il s'agit de préparer les générations actuelles et futures à la création et à la gestion de l'entreprise. Ce plan peut revêtir cinq orientations principales :

- **Alimenter la culture entrepreneuriale** en soutenant **l'éducation à l'esprit d'entreprise des plus jeunes** grâce à des actions d'éducation au sein des établissements scolaires.
- **Encourager plus de personnes à devenir entrepreneurs** car si selon l'Eurobaromètre 47% des Européens marquent une préférence pour le travail indépendant, seuls 17% concrétisent effectivement leurs ambitions. Encourager plus de personnes à devenir entrepreneurs signifie donc développer des mesures pour réduire l'échec de l'entrepreneur. Ceci signifie une action dans trois directions :
  - **encourager les mécanismes de test d'activité** comme les couveuses d'entreprises

- **mettre en place** avec les chambres consulaires **une action collective en vue de mieux détecter les difficultés** des entreprises avant qu'elles ne deviennent irréversibles
  - **encourager les mécanismes de transmission et de reprise d'entreprise** car il s'agit là d'un excellent moyen de s'investir dans le monde de l'entreprise. Ces mécanismes devront privilégier la reprise des entreprises par un ou plusieurs salariés.
- **Orienter les jeunes diplômés vers le monde de l'entreprise** en réformant l'actuel programme régional CORSE ESPRIT D'ENTREPRISES qui a certes été une première réponse au souhait de mieux insérer les jeunes diplômés dans les entreprises, mais qui se heurte, pour l'heure au fait que le tissu entrepreneurial de Corse, essentiellement composé de TPE et de PME, ne permet pas souvent d'offrir de réelles opportunités aux jeunes diplômés surtout les doctorants ou les docteurs. Cette réforme sera conduite en partenariat avec le Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et distinguera mieux les actions conduites en faveur des chercheurs et celles conduites en faveur de l'insertion des hauts-diplômés.
  - **Développer un outil régional d'incubation de projets innovants** car un tel outil est aussi une excellente passerelle entre l'idée et l'entreprise. Il convient, conformément aux orientations du POE-feder d'amplifier l'action de l'incubateur territorial porté par l'ADEC dans trois directions essentielles :
    - ouvrir ses activités aux projets non issus de la recherche publique
    - donner les moyens de développer ses activités de manière plus réactive et plus souple
    - mieux articuler son action avec l'enseignement supérieur en matière d'insertion professionnelle et de valorisation de la recherche.

### **-3- Favoriser le développement des entreprises et soutenir la croissance**

La Collectivité Territoriale de Corse s'est attachée à améliorer l'environnement financier des entreprises, notamment des PME, au moyen du développement d'une gamme d'instruments financiers qui forment aujourd'hui **la plate-forme CORSE FINANCEMENT**.

Il convient de poursuivre ce mouvement visant à **renforcer les fonds propres** et les bilans des entreprises tout en facilitant les concours bancaires. Prenant appui sur CORSE FINANCEMENT, il convient de compléter et densifier la gamme d'outils financiers.

Mais le développement des entreprises ne saurait se résumer à la simple réponse à un besoin de financement c'est pourquoi il convient également de dynamiser les mécanismes destinés à favoriser leur croissance.

Cette action absolument nécessaire pour la Corse suppose une action coordonnée autour de **quatre idées principales** :

- **Renforcer le dispositif de financement des entreprises en développant la plateforme CORSE FINANCEMENT** dont la Collectivité Territoriale de Corse doit assurer une meilleure maîtrise en fonction des objectifs politiques fixés par l'Assemblée de Corse. Ce renforcement passera par la création d'un outil de financement de l'amorçage, le développement des activités de la CADEC et un meilleur financement de l'innovation et des projets risqués.
  - **Soutenir plus massivement les efforts en faveur de l'export**, en développant notamment l'animation du dispositif CORSEXPOT. La Collectivité Territoriale de Corse devra être plus active dans la coopération internationale et le soutien que peuvent y trouver les entreprises dans la recherche de débouchés extérieurs. L'ADEC doit, dans ce domaine, jouer un rôle de chef de file en favorisant les actions collectives et créer des animations autour de ce thème.
  - **Engager une politique d'attractivité territoriale et de marketing territorial** en partenariat avec l'Agence Française des Investissements Internationaux, pour attirer en Corse de nouvelles activités en fonction de critères précis tout en évitant le développement d'activités entrant en concurrence frontale avec des entreprises insulaires existantes.
  - **Recourir plus massivement aux actions collectives** afin de doter la Corse de filières structurées, porteuses de richesse et d'emplois et capables d'accompagner une politique industrielle notamment dans les secteurs du composite, ou de l'agroalimentaire mais aussi dans le domaine des services à la personne. Ces actions devront rechercher une articulation avec les pôles de compétitivité labellisés par l'Etat et intégrer systématiquement un volet social permettant une meilleure association des salariés et des organisations syndicales au suivi des actions. Les actions collectives doivent permettre de mettre en œuvre une action cohérente qui allie la veille et la recherche de l'excellence dans certaines filières. En effet, dans ce cadre, il est proposé que l'ADEC puisse développer une activité de veille stratégique permettant ensuite de proposer à des filières des actions leur permettant d'atteindre la référence dans un secteur donné.
- 4- Développer une stratégie pour l'économie numérique pour faire en sorte que la Corse soit en pointe en matière de TIC**

De manière générale c'est autour d'un Schéma Directeur des TIC que devront s'articuler toutes les initiatives en faveur de ce secteur qui constitue un des plus forts potentiels de création de richesse, de valeur ajoutée pour l'île et de création d'emplois qualifiés offrant ainsi de nouveaux débouchés pour notre jeunesse.

Ainsi, les nouvelles technologies pourraient être un outil d'aménagement du territoire notamment en matière environnementale puisqu'elles permettraient la réduction des déplacements.

Au moyen du programme régional @CTIC un certain nombre d'initiatives peuvent d'ores et déjà être prises comme :

- le développement d'applications numériques dans le cadre de l'e-administration
- le soutien aux projets d'intérêt régional allant dans le sens d'un accès universel à l'information
- la création d'un portail unique enseignement / formation avec mise à disposition d'une plateforme de services numériques
- la réalisation d'une grande enquête régionale sur l'état des lieux des entreprises du secteur
- l'accompagnement de la structuration de la filière au moyen d'une action collective

**-5- Mettre en œuvre un véritable maillage territorial de Pôles de R&D qui valorisent les ressources naturelles et les compétences de la Corse :**

Il s'agit de mettre en réseau des équipements structurants de recherche et de développement destinés d'une part à valoriser les ressources naturelles mais également de permettre soit la création d'entreprises de pointe dans des secteurs à haute valeur ajoutée, soit de permettre du transfert technologique dans des entreprises ou des activités insulaires. On citera notamment quatre projets d'envergure :

- **Ajaccio (Projet MYRTE)** : plate-forme dédiée à l'expérimentation du stockage à grande échelle de l'énergie solaire photovoltaïque par pile à combustible à hydrogène.
- **Bastia (Projet ENSAM)** : plate-forme de recherche et développement dédiées aux énergies renouvelables basés notamment sur l'intégration des nouvelles énergies dans le bâtiment.
- **San Giuliano (Agropole)** : plate-forme de recherche agronomique pour l'amélioration des espèces végétales en vue d'un transfert vers des activités agricoles dans le secteur de l'agrumiculture.
- **Biguglia (Plateforme halieutique)** : plate-forme de recherche & développement sur l'amélioration du matériel de production aquacole et sur l'expérimentation d'élevage d'espèces.

Si ces projets n'ont pas tous vocation à être suivis par l'ADEC, l'objectif est également de mettre en réseau ces centres de recherche au moyen des technologies de l'information. Une synergie devra donc être recherchée avec la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche mais également avec la Mission TIC de la CTC.

# **PARTIE 2**

# **UNE CROISSANCE DURABLE**

La Corse dispose d'un environnement exceptionnel qu'elle doit savoir valoriser tout en mettant en œuvre des moyens importants pour éviter que le développement des activités économiques ne vienne nuire à cette richesse voire en épuise les ressources. Il faut, pour cela, parvenir à une croissance durable et construire une économie durable, compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources en permettant à l'économie insulaire de prendre toute sa part dans la course au développement de nouveaux processus et de nouvelles technologies, y compris des technologies vertes.

Il est capital de renforcer les avantages compétitifs des entreprises de Corse tout en évitant la dégradation environnementale, l'atteinte à la biodiversité et une exploitation déraisonnée des ressources. Cela soutiendra également la cohésion économique, sociale et territoriale. Dans cette optique il est proposé de :

**-1- S'engager résolument en faveur de l'éco-développement et de l'éco-production.**

La Corse, comme bien d'autres territoires européens, est confrontée aux enjeux de la dégradation environnementale du fait des activités économiques et touristiques. Mais à la différence d'autres la préservation de l'environnement est pour l'île aussi un moyen de construire un modèle singulier de développement qui la différencie et donc lui confère un avantage par rapport à d'autres.

Aujourd'hui poursuivre dans la voie du modèle de production trop souvent imposé par la mondialisation conduira, à très court terme, à des catastrophes sanitaires, environnementales et humaines. Les modes de production doivent changer à la fois pour faire face aux défis environnementaux mais aussi pour assurer de réels avantages à nos entreprises.

La prise en compte des périls écologiques appelle un modèle de production qui réduise l'empreinte écologique et préserve la biodiversité de la Corse qui est une richesse et fait partie intégrante de notre patrimoine. Ceci représente une formidable opportunité pour orienter notre mode de développement économique en créant de nouveaux emplois, plus nombreux et plus qualifiés.

C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il est envisagé de construire une démarche cohérente **visant à l'appropriation progressive de la variable environnementale par les entreprises** en fonction de leur taille, de leur secteur et de leur impact sur l'environnement. Cette démarche s'appuiera sur :

- **La création d'un parcours d'appropriation des enjeux environnementaux par les entreprises.** Ce programme déjà labellisé par le Pôle de compétitivité national CAPENERGIES vise à :
  - La formation des chefs d'entreprises aux enjeux environnementaux
  - Le soutien à la désignation d'un salarié-référent dans les TPE qui bénéficie d'un chèque-formation
  - La mise en place de la plate-forme de formation régionale dédiée au développement durable

- Le soutien à la création d'emplois verts au sein des entreprises.
- **La mise en œuvre d'un processus d'éco-conditionnalité des aides aux entreprises** pour lequel il est proposé de donner corps à une délibération de l'Assemblée de Corse de décembre 2009 encore, à ce jour, incomplètement appliquée bien que les dispositifs CORSEMPLOI et de soutien à la structuration de filières aient déjà intégré ce mécanisme. Il faut aller plus loin en revisitant tous les dispositifs de soutien économique directs ou indirects et en y intégrant une variable écologique de manière progressive et dynamique.

## **-2- Soutenir la création de zones d'activités exemplaires, attractives et génératrices de services nouveaux aux entreprises**

La Collectivité Territoriale de Corse doit inciter à l'exemplarité notamment dans le domaine des zones d'activités qui peuvent impacter l'environnement de manière forte. C'est la raison pour laquelle le programme PREZA (Programme Régional des Zones d'Activités) intégrera, dès son adoption, des critères d'intégration paysagère, de respect des normes environnementales, d'économie d'énergie et de gestion des déchets, et ce, dès le chantier de réalisation de la zone.

Ce programme privilégiera le soutien à l'ingénierie de projet pour faire émerger des projets responsables et exemplaires en termes environnementaux. Il soutiendra la restructuration des zones d'activités existantes en favorisant la réalisation de diagnostics énergétiques et environnementaux. Il engagera une démarche technopolitaine exemplaire en terme environnemental dans le cadre d'un volet spécifique. Enfin, il accompagnera les maîtres d'ouvrage pour la mise en place de services adaptés renforçant l'attractivité des zones notamment en haut débit, moyens logistiques et immobilier d'entreprise.

## **-3- Initier des actions collectives en faveur de filières pouvant avoir un effet de levier dans l'économie : BTP, Tourisme, Nautisme et déchets.**

L'utilisation des actions collectives ou concertées permettra d'impacter plus fortement les filières qui seraient de nature à avoir un véritable effet de levier dans l'économie et devenir ainsi des moteurs dans le domaine du développement durable.

Au moyen de son programme régional de structuration de l'Economie, la Collectivité Territoriale de Corse dispose déjà d'un mécanisme efficace mais les mesures que contient ces actions collectives pourraient utilement intégrer des critères tels que :

- le développement de modes de production économes en carbone en misant sur les matériaux du futur et les éco-matériaux notamment plus sobres en énergie sur l'ensemble de leur cycle de vie, le recyclage des matériaux et la valorisation des déchets, la qualité environnementale des bâtiments et le recours accru aux énergies renouvelables

- le développement des usages du carbone renouvelable, en valorisant des ressources végétales en particulier des co-produits et des déchets pour la production d'énergie, la fabrication de produits et de matériaux ;
- l'élimination des sources potentielles de gaz à effet de serre en renforçant la réduction des émissions et les traitements de la pollution de l'air ;
- la protection des ressources en eau et la protection des sols ;
- le développement de l'éco-conception et des éco-procédés, pour viser l'objectif zéro déchet.

**-4- Donner une nouvelle dimension au Pôle de compétitivité national CAPENERGIES dont l'ADEC est l'un des trois membres porteurs**

Le Pôle CAPENERGIES dont l'ADEC est l'un des trois membres porteurs au même titre que le Commissariat à l'Energie Atomique et EDF, a été un des 39 pôles nationaux jugés, lors de l'évaluation nationale diligentée par le gouvernement comme ayant rempli et dépassé ses objectifs.

Mais, le volet Corse du Pôle doit, à présent intensifier son action en direction des TPE et des PME pour les aider dans leurs efforts de modernisation, d'équipement, de recrutement de personnels qualifiés voire d'exportation de leurs savoir-faire.

Dans cette perspective, il est envisagé de définir un plan d'action pluriannuel visant à :

- Définir un plan de formation des chefs d'entreprises du secteur des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie.
- Réaliser un catalogue régional des compétences dans le secteur et un panorama des formations
- Soutenir les projets innovants des entreprises, des associations, des collectivités et des intercommunalités
- Créer un appel à projet en faveur des projets de technologies vertes
- Faire émerger des projets de bâtiments exemplaires permettant l'accès à de nouveaux marchés pour les entreprises du secteur du BTP
- Renforcer le réseau îlenergies du Pôle de compétitivité pour faire de la Corse le chef de file des territoires insulaires en matière d'innovation énergétique
- Donner une dimension méditerranéenne au Pôle CAPENERGIES



# **PARTIE 3**

## **UNE CROISSANCE PARTAGEE**

Toute action en faveur de la croissance ne saurait se concevoir sans prendre en compte la réalité sociale de la Corse. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de mettre en œuvre les mécanismes permettant de répondre aux attentes des salariés, aux inquiétudes des demandeurs d'emploi et parfois à la détresse de ceux qui espèrent d'autres lendemains. Aussi plusieurs actions sont envisagées :

#### **-1- Réformer le dispositif CORSEMPLOI pour prendre en compte la réalité du marché du travail, ses caractéristiques et ses contraintes**

L'évolution du marché de l'emploi en Corse a fait apparaître de nouvelles priorités qu'il convient de prendre en compte. La situation précaire des seniors, des femmes et des personnes handicapées font qu'aujourd'hui les mécanismes d'aide ne sont pas suffisamment incitatifs et méritent une véritable rénovation de la politique de soutien à l'emploi. C'est dans cette optique que sera proposé de :

- Mettre en œuvre un plan régional en faveur de l'emploi des femmes parce qu'elles sont majoritaires parmi les demandeurs d'emploi et qu'elles subissent plus que d'autres les effets du chômage mais aussi de la discrimination salariale en Corse
- Créer des mesures particulières pour soutenir plus activement l'emploi des seniors dont un plan d'action spécifique a été élaboré par l'ADEC et la DFER
- Renforcer les mesures actuelles en faveur de l'emploi des personnes handicapées
- Engager de nouvelles actions en faveur de l'emploi des jeunes
- Adopter une Charte des engagements réciproques pour que les bénéficiaires d'aides à l'emploi s'engagent sur un certain nombre de points.

#### **-2- Sécuriser les parcours des salariés par actions de filières**

La nouvelle mandature a renforcé le lien entre le secteur du développement et la formation professionnelle en unissant ces deux aspects dans une même délégation au sein du Conseil Exécutif.

Ce lien, déjà maintes fois relevé à l'occasion notamment de l'élaboration du PRDF, doit devenir une réalité parce que la formation doit être entendue comme un vecteur de promotion sociale. Ainsi, au-delà des mesures spécifiques à la formation, dans le domaine du développement il est proposé :

- De créer un dispositif de sécurisation de l'emploi des salariés par la formation notamment en ayant recours aux actions collectives
- De créer un diagnostic formation-emploi destiné à permettre à une entreprise de valoriser certaines compétences et de réorienter des salariés vers de nouveaux emplois

- D'unifier les CTOP aux actions collectives lorsqu'il en existe afin qu'une filière soit accompagnée de manière globale et cohérente.

### **-3- Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire**

La Collectivité Territoriale de Corse avec son plan de cohésion économique, en 2009, a initié une première démarche dans le domaine qui reste peu pris en compte par les documents structurants (CPER et POE-FEDER 2007-2013).

Si ce plan a permis de réaliser certaines actions notamment en faveur de la régionalisation du dispositif de couveuse, du soutien à la Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire, du soutien à la création d'entreprise pour les personnes handicapées etc...il faut aller encore plus loin. Deux rapports récents invitent les élus de la Collectivité Territoriale de Corse à intensifier leur action en faveur de ceux qui seraient susceptibles de ne pas trouver les réponses à leurs attentes légitimes dans les politiques publiques économiques mises en œuvre jusqu'à ce jour.

On citera notamment :

- **Le rapport national, d'avril 2010, de M. Francis VERCAMER, Député du Nord, parlementaire en Mission auprès du Premier Ministre sur l'économie sociale et solidaire.** Ce rapport insiste sur la grande diversité de ce secteur encore insuffisamment reconnu, qui est facteur de richesses. Il souligne également que les spécificités de ce secteur doivent être mieux prises en compte par les pouvoirs publics tant au niveau national que local. Il démontre, enfin, les potentialités de l'ESS qui est susceptible de créer des emplois durables et de qualité.
- **Le rapport du 4 novembre 2009 du Conseil Economique Social et Culturel de la Corse sur la précarité en Corse** qui fait état de propositions diverses mais dont certaines pourraient relever du champ de compétences de l'ADEC comme par exemple : la réforme des aides à l'emploi (dont le présent rapport propose une amodiation), l'encouragement au dialogue social, repenser l'approche du handicap, la sécurisation des parcours professionnels

C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il est proposé de réformer le plan de cohésion autour de dix axes prioritaires :

- **Faciliter le développement des projets d'économie sociale et solidaire** en améliorant leur repérage et en facilitant leur accès à des financements spécifiques
- **Soutenir la création d'emplois** au moyen de mécanismes d'emplois-tremplin associatifs ou d'insertion

- **Contribuer à la structuration du secteur** en développant des contrats de filières et en soutenant des réseaux spécialisés et des centres de ressources
- **Faciliter l'accès à l'économie numérique** du secteur de l'Economie sociale et solidaire
- **Soutenir la formation des acteurs et des entrepreneurs** à partir de la réalisation d'un état des lieux
- **Permettre le développement d'un mécanisme régional d'observation de l'économie sociale et solidaire** notamment au moyen d'un partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire CRESS-CORSE
- **Développer la communication et la sensibilisation du grand public** en organisant un concours régional, des Rencontres pour l'emploi solidaire ou en soutenant des manifestations de valorisation du secteur de l'ESS.
- **Soutenir les filières prioritaires** comme le service aux personnes, l'insertion par l'activité économique, le commerce équitable, les services liés à la protection et la valorisation de l'environnement, au moyen d'appels à projets régionaux
- **Engager une démarche en vue de l'intégration de clauses sociales dans la commande publique**
- **Faire du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire un secteur à part entière au sein de l'Agence de Développement Economique de la Corse**

#### **-4- Soutenir les projets des territoires et des quartiers en difficultés**

Les territoires de Corse mais aussi les quartiers de nos villes sont souvent porteurs de projets individuels ou collectifs qui méritent d'être accompagnés et soutenus. Pour ce faire il est nécessaire de développer en collaboration avec les collectivités territoriales concernées et dans le cadre d'une vision globale une ingénierie dédiée à la détection et à l'émergence de ces projets mais aussi à leur financement. C'est dans cette perspective qu'il est prévu avec les agences et offices compétents :

- de mettre en œuvre des appels à projets régionaux portant sur le financement d'un projet structurant par territoire,
- de développer des rencontres économiques des territoires réunissant collectivités, acteurs économiques, porteurs de projets, services et établissements de la Collectivité Territoriale de Corse et outils financiers,
- d'encourager le déplacement des outils financiers, notamment ceux dédiés à l'économie sociale et solidaire dans les quartiers des principales villes pour soutenir l'insertion par l'économie.

# **PARTIE 4**

## **UN NOUVEAU PILOTAGE**

Pour faciliter et mettre en œuvre cette feuille de route il est important de repenser le rôle de l'outil régional en charge de la mise en œuvre de la politique économique régionale : **l'Agence de Développement Economique de la Corse**. L'ADEC, aujourd'hui, doit se repositionner dans plusieurs directions complémentaires, ce qui suppose une évolution de son organisation pour :

### **-1- Renforcer son rôle d'outil d'ingénierie économique et financière**

L'ADEC a accompagné, au cours de la dernière mandature, une importante mutation par la création de la plate-forme CORSE FINANCEMENT qui désormais assure une grande partie de l'activité de soutien économique. Pour autant ce mouvement, si important soit-il, ne signifie pas un désengagement de l'ADEC mais plutôt une transformation de son métier qui n'est pas achevée. Il faut donc que l'Agence poursuive plus rapidement sa mue en outil d'ingénierie économique et financière de la Collectivité dans trois directions :

- l'animation, la détection et l'accompagnement des porteurs de projets
- l'assistance à l'ingénierie de projets, qu'ils soient privés ou publics
- le développement d'une capacité d'étude, d'analyse et de prospective pour être plus à l'écoute du tissu économique

### **-2- Améliorer la réactivité de l'ADEC dans l'octroi des aides publiques**

Actuellement l'ensemble des aides publiques mises en œuvre par l'ADEC sont toutes individualisées en Conseil Exécutif de Corse ce qui allonge de manière notable les délais d'octroi de l'aide publique. Des voies nouvelles pourraient être recherchées comme, par exemple, une capacité de décision donnée à l'ADEC en dessous d'un certain seuil à définir sachant que le Conseil Exécutif serait en connaissance mensuellement des aides ainsi octroyées. Ceci permettrait, pour des aides d'un faible montant, d'alléger les procédures et d'être plus réactif.

### **-3- Accentuer le rôle de contrôle de l'utilisation des aides publiques aux entreprises**

Actuellement l'ADEC effectue un contrôle systématique de l'exécution d'un programme d'investissement et/ou de recrutement par une entreprise. Au terme des trois ans réglementaires de maintien des investissements et de l'emploi, un contrôle sur pièces et sur place est effectué. Il s'en suit un rapport présenté au Bureau de l'ADEC qui statue sur la validation (le quitus) ou la demande de reversement total ou partiel de l'aide.

Avec la gestion en subvention globale d'une partie du FEDER, l'ADEC a développé, depuis 2007, une nouvelle expertise pour répondre aux exigences de la piste d'audit de gestion des fonds communautaires.

L'objectif du renforcement de ces missions est de faire en sorte que l'ADEC puisse demain être un fournisseur d'informations aux différents organes territoriaux pouvant jouer un rôle dans l'évaluation des aides publiques (Conseil Exécutif, Commissions organiques de l'Assemblée, Conseil économique social et culturel, le futur observatoire économique...).

#### **-4- Repenser les partenariats avec les opérateurs économiques et les chambres consulaires**

Les chambres de métiers et de commerce, notamment depuis les récents textes législatifs et réglementaires les concernant, ont considérablement renforcé leurs attributions en matière de développement. Cependant, même si leurs moyens, en termes d'action, restent parfois limités, les compagnies consulaires trouvent dans le partenariat avec la Collectivité Territoriale de Corse les moyens financiers de mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de dynamisation de leurs ressortissants.

Cette logique ne peut être univoque et mérite alors d'être repensée pour que la Collectivité Territoriale de Corse via l'ADEC (mais aussi ses autres établissements publics territoriaux) puisse mieux définir et partager ses attentes et ses objectifs, et plus clairement affirmer son rôle dans la réalisation des actions. De nombreuses tentatives ont été expérimentées sans toutefois donner des résultats satisfaisants.

#### **-5- Instaurer de nouvelles relations avec les partenaires sociaux, les conseils généraux et les intercommunalités**

Avec le développement des outils financiers et l'entrée en vigueur du nouveau Programme Opérationnel FEDER, il est devenu indispensable que l'ADEC noue des relations plus structurées avec les partenaires sociaux, les conseils généraux et les intercommunalités.

En effet, à un titre ou un autre ces acteurs institutionnels ou sociaux jouent un rôle de plus en plus déterminant dans l'action économique (cohésion sociale, soutien à l'emploi dans les entreprises, projets structurants à vocation économique...) ce qui nécessite leur concertation dans toute mise en œuvre d'une politique régionale qui serait susceptible de les concerner.

Une idée réside donc dans **la création d'une conférence régionale du développement économique** (à l'image de celle qui existe pour les collectivités) qui permettrait annuellement de cadrer les actions à conduire et d'avoir un regard critique et prospectif sur celles réalisées.

# CONCLUSION



Plus proche des porteurs de projets, plus réactive, plus attentive aux problématiques rencontrées par les entrepreneurs voilà en quelques mots résumés la nouvelle philosophie de l'ADEC. L'objectif étant principalement de faciliter la mise en œuvre des objectifs que la Collectivité Territoriale de Corse se fixe en matière de développement économique et dont l'ADEC est chargée de la mise en œuvre.

Aussi, dans ce cadre il convient de Renforcer le rôle de facilitateur de l'Agence avec les missions des autres établissements publics territoriaux non pas pour instaurer une tutelle mais pour faciliter la mise en cohérence des actions qui seraient susceptibles de concourir au développement économique et sociale de l'île. Ceci implique une transformation du rôle de l'ADEC qui suppose une réorganisation de ses services pour qu'ils soient plus tournés vers les attentes et les besoins des porteurs de projets au-delà même du besoin en financement qui a été, jusqu'ici, la mission centrale de l'établissement. Ainsi cette évolution organisationnelle pourrait prendre trois directions afin de renforcer la qualité de service de l'ADEC et la lisibilité de l'action de la Collectivité Territoriale de Corse :

- **Mieux concentrer les équipes sur le front-office**

Il est important de concentrer les forces de l'Agence vers la relation avec les porteurs de projets y compris en mettant en œuvre un important plan de formation pour adapter les personnels à ces nouvelles missions.

- **Assurer une meilleure répartition territoriale**

L'ADEC a trop longtemps concentré ses équipes sur la seule capitale administrative. Un tournant a été amorcé en 2005 avec l'ouverture d'une antenne à Bastia, mais c'est en 2007 qu'un plan de développement de l'Antenne a été arrêté portant actuellement les effectifs à 5 personnes. Il faut aller plus loin dans le sens d'un renforcement de l'Antenne de Haute-Corse pour rayonner sur l'ensemble du département.

- **Faire émerger les nouveaux métiers**

Parallèlement à cette évolution, il est tout aussi nécessaire de faire émerger au sein de l'agence de nouveaux métiers qui devront accompagner les futurs dispositifs et programmes que l'ADEC sera chargée de mettre en œuvre. On citera les secteurs du nautisme, les zones d'activités, l'attractivité territoriale, le renforcement de l'export, de l'ingénierie, ainsi que le développement du secteur de l'innovation.

Des objectifs clairs, une stratégie lisible et comprise par tous, un outil plus efficace et plus réactif, tels sont les principaux éléments clés de la feuille de route de la nouvelle mandature en matière de développement économique afin de répondre aux nombreuses attentes et aux espoirs exprimés à l'occasion des dernières élections territoriales.